



Le 23 mars 2022

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL 22/03/2022

Présents : André MOINGEON, Marie Cécile GUERRISI, Bernard CHABOUD, Véronique BLANCHET, Gérard BOREL, , Alexandre NANCHI, Guillaume LUFT, Sylvie DUMAIN, Roseline PIRET, Yann GOAZIOU, Christel TROXLER, Gilles CELLIER, Annie BRISON, Patrick CORDONNIER, Robert LACOMBE, Vanessa BURSIN, Rémy CHABBOUH, Sébastien ROUX, Walter COSENZA, Stéphanie VAUTE, Cyril DUQUESNE, Nicolas ROSSILLON (arrivé pour délibération du 1.4).

Excusés : Dominique DALLOZ (pouvoir à André MOINGEON), Stéphanie JULLIEN (pouvoir à Marie Cécile GUERRISI), Julie HEISSAT (pouvoir à Rémy CHABBOUH), Corinne MEILLANT (pouvoir à Gérard BOREL), Elmas TEKIN (pouvoir à Bernard CHABOUD), Christophe HAYERE (pouvoir à Vanessa BURSIN)

Absente : Marina DELILLE.

Secrétaire de séance : M Yann GOAZIOU

Approbation du procès-verbal de la séance du 03/02/22 annexé à la note de synthèse adressée le 16/03/22.

M le Maire informe du retrait de la délibération 2.1 « création d'un poste administratif de cat B » inscrite à l'ordre du jour envoyé le 16/03/22.

1. GENERAL

1.1. Prolongation de DSP « restauration scolaire et hors scolaire »

Christel TROXLER, adjointe au maire, déléguée aux affaires scolaires, rappelle que le contrat de concession actuel prend fin début novembre 2022 et il est proposé une prolongation jusqu'au 31/12/2022 pour une meilleure cohérence budgétaire. Le Conseil Municipal unanime approuve.

1.2. Prolongation de DSP « petite enfance »

Marie Cécile GUERRISI, 1^{ère} adjointe au maire, en charge de la petite enfance et de la jeunesse, explique que le contrat de concession actuel prend fin au 31/07/2023 et propose, dans le même objectif de meilleure cohérence budgétaire et avec en sus une mise en conformité avec le CTG¹, une prolongation jusqu'au 31/12/23. Le Conseil Municipal unanime approuve.

Le docteur LACOMBE interroge sur le risque de rupture de service avec une fin de DSP au 1^{er} janvier. M le Maire explique que le renouvellement sera notifié avant échéance, C DUQUESNE précise que la reprise du personnel est une obligation entre opérateurs et Marie Cécile GUERRISI

¹ Contrat de territoire global

signale que des mouvements d'enfants (arrivée ou départ du service de la crèche) se font tout au long de l'année.

1.3. Prolongation de DSP « enfance jeunesse »

Marie Cécile GUERRISI, adjointe à la petite enfance et à la jeunesse, indique que le contrat de concession actuel prend fin au 31/06/23. Pour une meilleure cohérence budgétaire et une mise en conformité avec le CTG, elle propose également une prolongation jusqu'au 31/12/23. Le Conseil Municipal unanime donne son accord.

1.4. Reprise de concessions

Bernard CHABOUD, adjoint au maire, en charge du patrimoine, rappelle que la commune de LAGNIEU mène la procédure après 4 années de constat de non entretien des concessions et/ou indications des familles de leur décision de ne pas renouveler la concession. Au total, il a été dénombré 55 concessions à reprendre selon les détails suivants :

	Ancien cimetière	Nouveau cimetière	Proulieu	Posafol
Abandons	9	6	1	1
Renoncement à renouvellement	17	7	3	3
Abandons constatés	8			

Le Conseil Municipal unanime approuve la reprise de ces concessions. Bernard CHABOUD indique s'ajouteront aux 10 déjà recensées précédemment.

2. SPORTS

2.1. Convention pour usage des lignes d'eau

Guillaume LUFT, conseiller délégué en charge du sport, rappelle que comme l'an dernier et les années précédentes, au titre des différentes animations mises en place dans l'enceinte de la piscine municipale, la Commune de LAGNIEU souhaite permettre l'enseignement de la natation dans le cadre de cours privés dispensés par des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (M.N.S.).

Le MNS embauché pour assurer la surveillance du public pourra prendre en charge certains cours, en dehors de son temps de travail mais il pourrait être nécessaire de faire appel à d'autres intervenants car il est craint une demande trop importante pour un unique enseignant.

Des lignes d'eau spécialement dédiées à cet enseignement privé seront matérialisées et les cours sont dispensés hors les plages d'ouverture au public.

Il est rappelé que la mise à disposition à titre privatif d'une ligne d'eau revêt, d'un point de vue juridique, le caractère d'une occupation privative du domaine public. A ce titre, l'autorisation d'occuper à titre personnel une partie des équipements publics de la Commune ne peut être consentie que moyennant le versement d'une redevance d'occupation.

Le conseil municipal unanime approuve la convention proposée – cf annexe.

3. FINANCES

3.1. Assujettissement TVA

Alexandre NANCHI, adjoint au maire en charge des finances, rappelle que la commune est en cours de consultation pour renouveler le contrat de DSP relatif à l'eau potable. Il explique que la DSP actuelle ayant été signée avant le 01/01/2014 et qu'il était pratiqué un transfert des droits à déduction de la TVA tel que prévu par l'article 210 de l'annexe II au CGI, moyennant le reversement de la TVA déduite par le fermier à la collectivité, dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit (et option pour le non assujettissement à la TVA).

Alexandre NANCHI indique qu'il conviendra dès mise en place de la DSP en consultation, de tenir un budget annexe assujetti à TVA afin que les services de la TP réalisent les écritures. Il précise que les services municipaux devront télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Le Conseil Municipal unanime approuve cette modification comptable obligatoire.

3.2. Taux d'imposition 2021

Alexandre NANCHI rappelle que le conseil municipal a validé les orientations budgétaires lors du DOB en date du 03/02/2022. Afin d'assurer l'équilibre du budget communal principal prévisionnel 2022, le Conseil Municipal unanime (Rémy CHABBOUH, ayant pouvoir de Julie HEISSAT, s'abstient) porte les taux communaux des 2 taxes locales aux valeurs suivantes :

- Taxe foncière bâtie : 27.90 %
- Taxe foncière non bâtie : 51.89 %

Alexandre NANCHI précise que le taux de TFNB est important mais qu'il est de faible incidence budgétaire car l'assiette sur laquelle il est appliqué est minime (61 k€).

Alexandre NANCHI indique que la hausse décidée permet simplement de compenser l'inflation, qui est actuellement de 5%.

3.3. Comptes administratifs

Alexandre NANCHI commente les comptes administratifs et budgets prévisionnels du budget principal et des budgets annexes EAU, GENDARMERIE, ASSAINISSEMENT et SPANC à l'appui des visuels en PJ :

- Page 3 : le nouveau contrat de DSP en cours de négociation conduira probablement à des changements de tarifs. Les dépenses ont été maintenues au niveau du BP 2021 même si le CA a été constaté moindre.
- Page 4 :
 - maintien des montants à l'article 2031 du fait du décalage des opérations de recherche d'un nouveau lieu de captage. M le maire indique que les opérations ont été menées : l'eau est présente à 50 m de profondeur, avec du gravier dès 3 m. il faut refaire sondage en période d'étiage pour confirmation.
 - Montant de l'emprunt pour équilibrer la section, ne sera réalisé qu'en cas de besoin réel.
- Page 5 :
 - le versement du budget général est inscrit pour équilibrer les recettes/ dépenses.
 - La facturation aux habitants n'est pas directement corrélée aux prestations assurées par l'opérateur missionné par la commune : les habitants sont sollicités à hauteur de 15€/an (*délibération 20211111*) avec un contrôle fait tous les 10 ans et un cout de revient à 150 €

- Page 6 :
 - La participation versée au SIVU (art 658) a été importante en 2021 du fait des couts supplémentaires engendrés par la pandémie
 - Les versements par AQUALTER relatifs au budget 21 ont été effectués en 2022.
- Page 7 :
 - Le montant de dépenses inscrit au 2315 permet d'équilibrer la section. M le maire signale que les travaux eu des oiseaux sont en cours.
 - Le montant de FCTVA du CA correspond aux recettes attendues en 2020.
- Page 8 :
 - M le maire indique que le niveau des dépenses inscrit au BP est celui d'avant la guerre en Ukraine : le coût des matériaux risque d'être revu à la hausse dans le cadre de la consultation qui sera prochainement menée
 - Les recettes qui permettront de rembourser cet emprunt seront les loyers versés par la gendarmerie. Il faudra 16 ans pour un retour sur investissement.
- Page 10 :
 - Les dépenses en section de fonctionnement suivent l'inflation. L'énergie est attendue à +30%
- Page 11 :
 - Le curage de l'étang (40 k€) est intégré à l'article 615231 qui est sujet au FCTVA.
 - Les dépenses « fêtes et cérémonies » retrouvent un niveau d'avant pandémie.
- Page 12 : le centenaire du monument aux Morts occasionnera des dépenses majorées (volet « cérémonies »).
- Page 14 :
 - des mouvement de personnel conduiront à ne pas consommer l'entièreté des sommes inscrites.
 - Des agents ont été licenciées pour inaptitude définitive et perçoivent des indemnités versées directement.
 - Les rémunérations de contractuels sont en hausse car les activités saisonnières seront sur l'intégralité de la période potentielle en 2022.
- Page 15 :
 - La hausse de l'article 6574 est expliquée par la participation versée à Alfa3A : en 2021, elle était minorée du fait du reversement des indemnités covid et l'animateur de rue ANTON MORET est présent sur toute l'exercice 2022. Marie Cécile GUERRISI précise que la CAF prend en charge 50% de son salaire.
- Page 16 :
 - La subvention à l'OGEC restera à 23100€ car l'évolution entre 21 et22 est de +4.79% et le montant annuel est revu si variation de plus de 5%.
 - Cette présentation par secteur associatif permet de neutraliser les montants versés aux DSP
- Page 17 :
 - Le montant au 023 « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » est en augmentation : c'est positif
 - Le chapitre 66 est en diminution sur 2022 car un emprunt s'est terminé en 2021 mais il remontera en 2023 vu les emprunts qui seront contractés en 2022.
- Pages 18 et 19 : les recettes sont en hausse principalement du fait des TFB et TFNB selon hausse des bases selon l'état 1259 reçu des services DGFIP et vote des taux faits en séance
- Pages 20 à 26 :

- Les travaux importants sont : terrain de foot (905 k€), gymnase, microcrèche (140 k€ sur les 454 attendus), huisseries de l'école des Tournelles (220 k€)
- L'opération « rénovation de façades » est ouverte à hauteur de 20 k€
- 13 k€ sont inscrits pour la restauration des tableaux de l'église. Bernard CHABOUD rappelle que la DRAC a notifié subvention de 2700 €
- L'aménagement du Monument aux Morts, pour honorer son centenaire, est prévu pour 100 k€
- 100 k€ sont prévus pour les travaux du réseau d'eau à la piscine
- Le changement du réseau d'éclairage public pour passer en LED se poursuivra (80 k€) : cela permet des économies de consommation importantes

M le maire ayant quitté la salle, le conseil municipal unanime (Rémy CHABBOUH, ayant pouvoir de Julie HEISSAT, s'abstient) approuve les comptes administratifs 2021 synthétisés tel que suivant :

		BP 2021	CA 2021	
		Dépenses/recettes	dépenses	recettes
Budget général	Fonctionnement	6 047 473.00	5 168 269.42	6 006 047.87
	Investissement	4 169 624.30	3 988 987.99	2 592 804.00
Excédent de clôture FCT : 837 778.45 € / déficit de clôture INV : 1 396 183.99 €				
Assainissement	Fonctionnement	532 163.00	531 002.04	188 014.50
	Investissement	251 922.99	45 589.11	261 447.49
Déficit de clôture FCT : 342 987.54 € / excédent de clôture INV : 215 858.38 €				
Eau potable	Fonctionnement	170 470.00	80 909.62	140 430.05
	Investissement	362 855.90	279 108.47	191 150.44
Excédent de clôture FCT : 59 520.43 € / déficit de clôture INV : 87 958.03 €				
SPANC	Fonctionnement	28 599.64	17 311.64	1 512.00
	Investissement	-	-	-
Déficit de clôture FCT : 15 799.64 €				
GENDARMERIE	Fonctionnement	18 895.00	17 249.69	
	Investissement	2 371 074.89	194 871.76	323 000.00
Déficit de clôture FCT : 17 249.69 € / excédent de clôture INV : 176 203.13 €				

3.4. Comptes de gestion

Alexandre NANCHI rappelle que les comptes de gestion établis par M MICHEL, Trésorier Payeur de la commune, doivent être conformes aux comptes administratifs, pour le budget principal et les budgets annexes EAU, GENDARMERIE, ASSAINISSEMENT et SPANC pour être présentés à l'approbation du conseil. Il indique que c'est le cas : le Conseil Municipal unanime les adopte.

3.5. Affectation de résultats

Le Conseil Municipal unanime (Rémy CHABBOUH, ayant pouvoir de Julie HEISSAT, s'abstient) valide les valeurs suivantes :

	BG	eau	assainissement	spanc	gendarmerie
dépenses de FCT 2021	5 168 269,42 €	80 909,62 €	531 002,04 €	17 311,64 €	17 249,69 €
recettes de FCT 2021	6 006 047,87 €	140 430,05 €	188 014,50 €	1 512,00 €	- €
excédent de FCT	837 778,45 €	59 520,43 €	- 342 987,54 €	-15 799,64 €	- 17 249,69 €
résultat FCT antérieur	1 216 737,68 €	84 775,20 €	- 136 289,34 €	- 3 527,64 €	- 4 628,66 €
résultat d'exploitation à affecter (002)	2 054 516,13 €	144 295,63 €	- 479 276,88 €	-19 327,28 €	- 21 878,35 €
dépenses d'INV	3 988 987,99 €	279 108,47 €	45 589,11 €		194 871,76 €
recettes d'INV	2 592 804,00 €	191 150,44 €	261 447,49 €		371 074,89 €
excédent/déficit d'INV	- 1 396 183,99 €	- 87 958,03 €	215 858,38 €	- €	176 203,13 €
résultat INV antérieur reporté	- 860 912,30 €	11 660,70 €	59 464,99 €		- €
résultat d'INV cumulé (001)	- 2 257 096,29 €	- 76 297,33 €	275 323,37 €	- €	176 203,13 €
RAR dépenses	173 655,19 €	64 381,00 €	26 643,00 €		2 149 646,00 €
RAR recettes	660 639,00 €	87 678,00 €	24 700,00 €		- €
solde RAR	486 983,81 €	23 297,00 €	- 1 943,00 €	- €	- 2 149 646,00 €
besoin de financement INV	1 770 112,48 €	53 000,33 €	- €	- €	1 973 442,87 €
excédents de Fct capitalisés (art 1068)	837 778,45 €	59 520,43 €		- €	

3.6. Budgets prévisionnels

Le conseil municipal unanime (Rémy CHABBOUH, ayant pouvoir de Julie HEISSAT, s'abstient) valide les BP 22 selon les valeurs à l'équilibre, selon la section, suivantes :

Budget général	Fonctionnement	6 473 057.57
	Investissement	5 513 045.45
Assainissement	Fonctionnement	700 163.00
	Investissement	326 464.78
Eau potable	Fonctionnement	170 470.00
	Investissement	407 614.43

SPANC	Fonctionnement	30 891.64
	Investissement	-
Gendarmerie	Fonctionnement	35 044.69
	Investissement	5 572 799.13

3.7. Tarifs d'entrée au centre balnéaire – M LUFT

Sur proposition faite par Guillaume LUFT, le Conseil municipal unanime instaure les tarifs suivants :

- Entrée adulte 6,00 €
- Entrée enfant (de 4 à 15 ans) 2,00 €
- Enfant – 4 ans gratuit
- Carnet abonnement adulte 40,00 €
- Carnet abonnement enfant 20,00 €
- Carnet adulte 10 entrées 30,00 €
- Carnet enfant 10 entrées 15,00 €
- Carnet adulte 5 entrées 20,00 €
- Carnet enfant 5 entrées 9,00 €
- Location de fauteuil bain de soleil (carnet de 5) : 3,50 €
- Entrée visiteur : 0,30 €

Rémy CHABBOUH apprécie la modification faite quant à l'âge retenu pour passer du tarif enfant à celui dit « adulte ». Il demande si le paiement par chèque ANCV sera possible : Guillaume LUFT et C DUQUESNE lui confirment que c'est le cas depuis le courant de l'été 2021, la procédure d'enregistrement étant fastidieuse.

3.8. Subventions aux associations

Marie Cécile GUERIRISI rappelle que les montants proposés sont le résultat des travaux de la commission réunie le 09/02/22 : 58 dossiers ont été remis, avant le 31/01 comme demandé. Le niveau est resté similaire aux années antérieures, avec prise en considération de dépenses exceptionnelles parfois sollicitées pour faire face à des déplacements en compétition vu les bons résultats de certains jeunes adhérents (judo, tennis, pétanque).

Marie Cécile GUERRISI indique que les associations ont repris des activités tel qu'avant la pandémie, malgré la diminution du nombre d'adhérents ;

Elle signale que des communes voisines de Lagnieu ont drastiquement réduit les subventions aux associations.

Le conseil municipal unanime valide les montants présentés.

Marie Cécile GUERRISI rappelle que la CCPA finance également les associations, pour toute manifestation à rayonnement intercommunal. Elle cite la rando de St So en exemple. M le maire estime que nombre d'associations de Lagnieu pourraient prétendre à ces aides communautaires mais ne les sollicitent pas.

Rémy CHABBOUH demande si le tour de l'ain est une association. Réponse négative lui est donnée par Sylvie DUMAIN mais C DUQUESNE confire que la participation doit néanmoins être inscrite sur cet article budgétaire. M le Maire précise que la CCPA est le principal financeur de cette manifestation cycliste.

3.9. Conventions relatives aux subventions

Alexandre NANCHI rappelle que la TP demande des conventions spécifiques avec les bénéficiaires des subventions dès que le montant dépasse 20 k€.

Il précise que la convention signée en juin 2021 avec l'OGEC, pour une durée de 5 ans, prévoit reconduction du montant versé sauf si l'actualisation fait état d'une variation de 5% (en + ou en -) ; ainsi le montant reste à 23100 € en 2022.

Le Conseil Municipal unanime autorise le Maire à signer les conventions avec les écoles de musique et Jeanne d'Arc.

3.10. Emprunts

Alexandre NANCHI indique que le Conseil municipal a donné délégation à M le Maire pour procéder aux emprunts inscrits dans le cadre du BP voté. Toutefois, l'organisme bancaire demande une délibération spécifique sur son offre de prêt.

Le conseil unanime valide les propositions de la Banque Postale :

Projet	montant	durée	taux
Stade, voirie, gymnase	1 100 000	15 ans	1.23%
Microcrèche	400 000	15 ans	1.23%
gendarmerie	3 000 000	16.5 ans	1.38%

M le Maire indique que le montant de l'opération « gendarmerie » considéré est celui donné à l'issue de la phase APD validée par les services d'état. L'incidence de la guerre en Ukraine n'est à ce jour pas connue : le résultat de l'appel d'offres pourrait conduire à revoir les besoins de prêts.

M le maire précise que le taux est à 1.38% et non pas 1.23 car la phase de mobilisation est possible sur plus long terme avec un début de remboursement en 2024, date à laquelle les loyers devraient commencer à être perçus.

3.11. Subvention microcrèche

Pour le projet de la microcrèche, sur proposition de Marie Cécile GUERRISI, le conseil municipal unanime approuve le plan de financement suivant :

<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>taux</u>
DETR / DSIL			
Union européenne			
Etat (à préciser)			
Conseil régional			
Conseil départemental		67 500	15%
Fonds de concours CC ou CA		100 000	22%
Autres (à préciser)	CAF	168 000	37%
Fonds propres		118 5000	26%
TOTAL GENERAL HT		454 000	

M le maire confirme à Bernard CHABOUD que le projet porte sur 12 berceaux, et précise que l'accueil est prévu comme possible dès le 01/01/2024.

4. PATRIMOINE

4.1. Conventions EPF pour acquisition parcelles AB612, AB613, AB614, AB615, AB616, AB617

M le maire indique que le foncier de 1531 m² au total, cédé par la SEMCODA pour un montant de 175 000 €, permettra à la commune de disposer d'un ténement urbain pour un projet restant à valider (halle couverte pour les jeux de pétanque, centre culturel +/- logements sociaux).

Le conseil municipal unanime autorise M le Maire à signer les conventions y afférant telles que proposées par l'EPF.

4.2. Conventions EPF pour acquisition parcelle E1836

M le maire précise que cette opération sera possible à l'automne 22 et concerne un foncier sise chemin du Molliat, de 4990 m² avec bâtiment de 905 m², cédé par l'indivision BRUNET qui permettra à la commune de proposer des espaces rapidement fonctionnels aux associations sportives, sociales et culturelles mais aussi éventuellement des surfaces pour logements sociaux à construire.

Le conseil municipal unanime autorise M le Maire à signer les conventions y afférant telles que proposées par l'EPF.

M le maire précise que les travaux seront financés par la vente de biens patrimoniaux de la commune .

5. Questions diverses

5.1. Bureau de vote

M le Maire signale que des bureaux de vote pour els élections présidentielles manquent encore d'assesseurs. Annie BRISON accepte de prendre un créneau supplémentaire et Bernard CHABOUD donne information de l'accord d'habitants qui se sont signalés auprès de lui dernièrement.

5.2. Questions R CHABBOUH

M le maire explique que les questions étant parvenues tardivement (matin du 22/03), il n'a pas réponse quant au programme de déploiement de la fibre optique mais s'engage à avoir les informations pour le prochain CM.

Pour ce qui est du projet de la gendarmerie, réponse a été donnée dans le cadre des délibérations BP et emprunts.

5.3. Aménagement pour les assemblées

M le maire interroge les conseillers : les conditions de projection méritent amélioration mais l'usage de tablettes individuelles peut être une alternative.

Christel TROXLER estime que des tablettes seront moins propices aux échanges.

Rémy CHABBOUH indique que les écrans sur chaque mur, comme à la CCPA sont efficaces.

Guillaume LUFT précise qu'un écran avec projecteur sur poutre reviendra moins cher qu'un lot de tablettes.

Fin du Conseil à 21h40.

M le Maire,

André MOINGEON



le secrétzaire de séance,

Yann GOAZIOU

